Le Manuel de Formation Technique,
une proposition pédagogique.

Stage initial E3 – La Valbonne - novembre 2012

1

Samedi 10/11 ; 11h30 - 12h30
Bonjour,
david pommier
En cette fin de matinée, nous allons plonger dans le MFT, sigle barbare ou déjà connu.

Plongeons dans les textes de référence

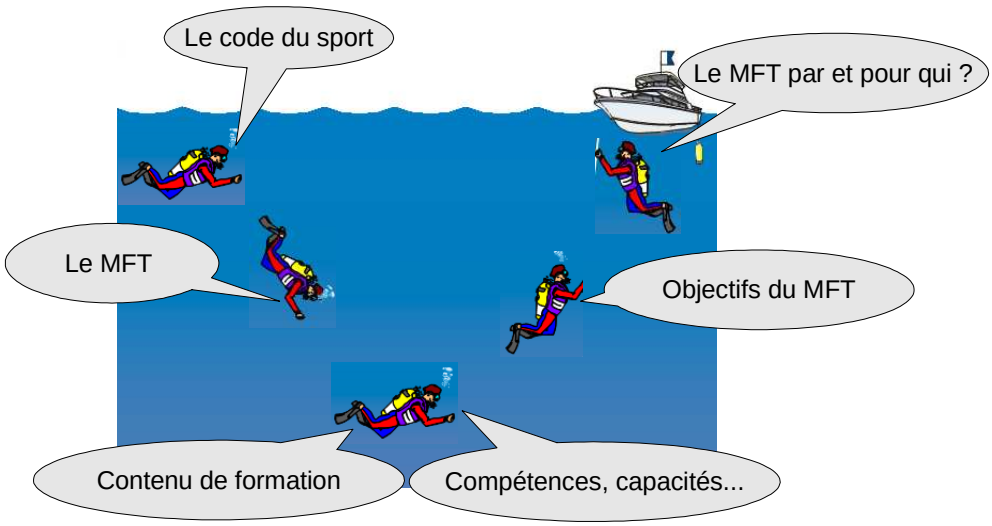

Nous allons mettre en évidence l'articulation entre CDS, MFT, Contenu de formation, Compétences, Capacités,

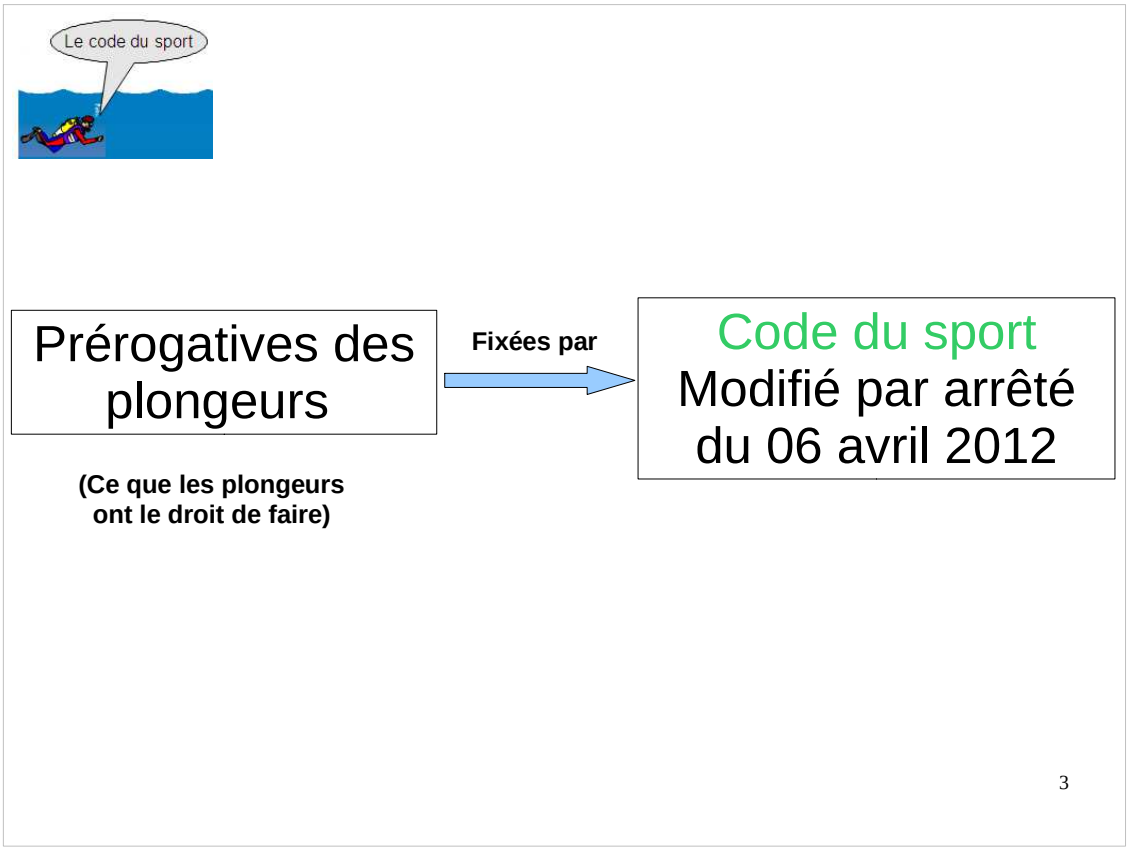

Quel document fixe les prérogatives des plongeurs ?
Le CDS.

Mais, à partir de ces **prérogatives**, chaque moniteur se pose la question suivante :

Que doit **maitriser** l'apprenti plongeur qui m'est confié, pour qu'il puisse jouir de ses prérogatives ?

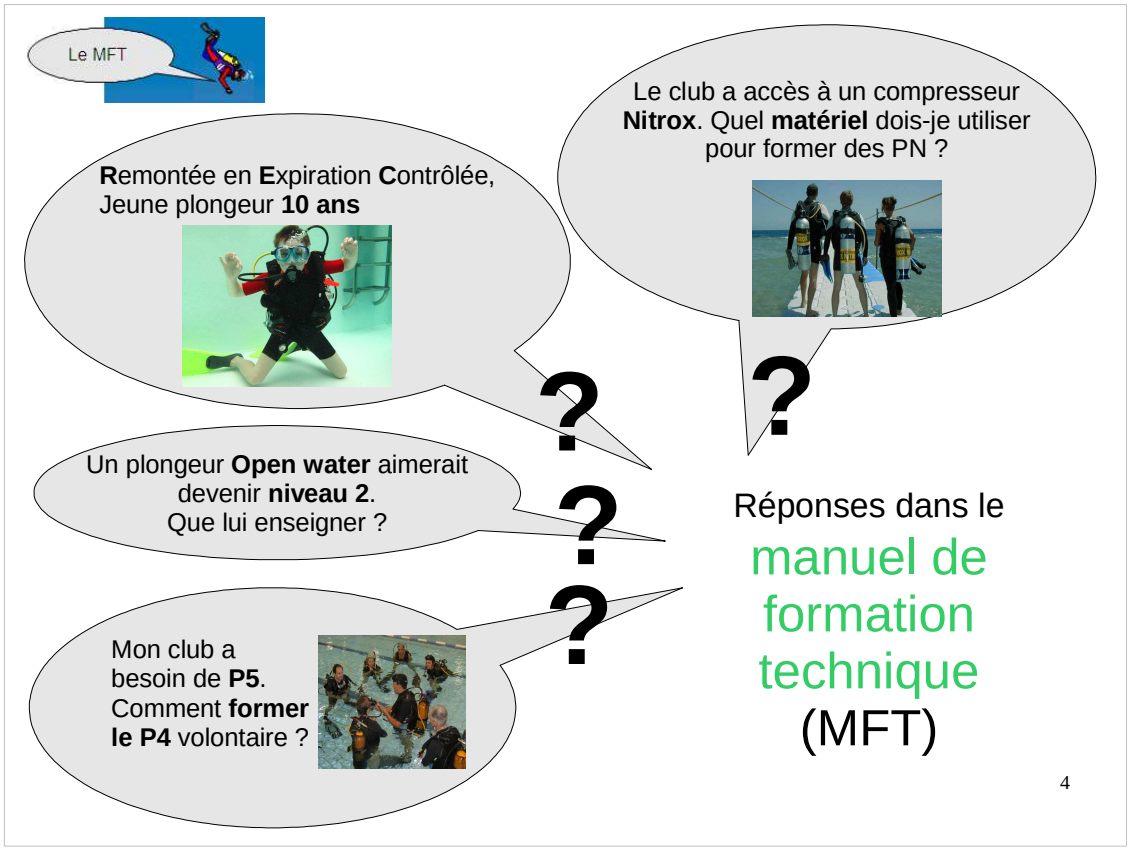

Exemples :

La REC semble primordiale à enseigner, mais pour un jeune plongeur 10 ans, à partir de quelle profondeur ?

Un plongeur Open water s'inscrit dans mon club et aimerait devenir niveau 2. Que lui enseigner ?

Mon club a besoin de P5. Comment former le P4 volontaire ?

Mon club a accès à un compresseur Nitrox. De quel matériel vais-je avoir besoin pour mettre en place une formation PN ?

Les réponses se trouvent dans le MFT

Ce MFT, où le trouve-t-on ?

Accessible depuis le site
http://www.ffessm.fr/pages_manuel.asp

Site à ajouter d'urgence à vos favoris !

Que trouve-t-on dans ce MFT ?

Commission Technique Nationale

Téléchargez le Manuel de formation technique par chapitre au format .pdf			
Chapitre	**Révision**	**Mise en ligne**	**Téléchargement**
Téléchargez tous les chapitres disponibles à la date de la dernière mise à jour (dossier .zip 7 Mo)			
Couverture	02/2012	27/05/2012	Téléchargez
Généralités	03/2012	24/05/2012	Téléchargez
Pack découverte	07/2011	18/07/2011	Téléchargez
Plongeur Niveau 1	03/2012	27/05/2012	Téléchargez

42 Chapitres :

Jeunes plongeurs
Plongeur niveau 1
Qualification PE40m de plongeur encadré à 40 m
Moniteur Fédéral 1er degré
Passerelles FFESSM / PADI et FFESSM / SSI
…

Ouvrons le chapitre Plongeur niveau 2

FFESSM	Commission Technique Nationale	Manuel de Formation Technique

NIVEAU 2

ORGANISATION GENERALE

Les sessions du brevet de [illegible] Niveau 2 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.
L'acquisition de chacune des compétences 1 à 7 (voir référentiel [illegible] contenus de formation) doit se faire au

JURY

Lorsqu'elles seront jugées satisfaisantes, chacune des compétences 1 à 7 ou (et) chacune des capacités constitutives des 7 compétences devront être signées par :

- Un E2 minimum ou un BEES1 titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

DELIVRANCE DU BREVET

- Le brevet de Niveau 2 est délivré par le club, sous la signature du président du club du postulant, ou sous celle du président du club au sein duquel la dernière compétence est validée.
- Le club doit valider le brevet sur le passeport du lauréat et lui remettre, éventuellement et sur sa demande

CONTENUS DE FORMATION

OBJECTIF GENERAL

Le plongeur Niveau 2 doit posséder les compétences qui lui permettent, lorsque l'ensemble de la palanquée est constitué de plongeurs majeurs Niveau 2 minimum, d'évoluer de manière autonome dans l'espace 0 – 20 m et de pouvoir y intervenir. Les plongées sont réalisées sous le contrôle d'un Directeur de Plongée qui en choisit le site et

Compétence n° 1a : UTILISER SON MATERIEL

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Identiques à ceux du Niveau 1 (gréer, dégréer, régler, contrôler,...) mais la gamme des	Il s'agit toujours de vérifier que l'élève est autonome dans la planification de l'utilisation de son	Le critère important est l'efficacité que l'on constatera tout au long des séances de pratique.

Organisation générale
Conditions de candidature
Jury
...
Contenus de formation

Les contenus de formation sont répartis en **Compétences**

Sec	**1a**	Utiliser son matériel
	1b	Comportement et gestes techniques en surface
	2	Immersion et retour en surface
	3	Maîtrise de la ventilation en plongée
	4	Réaction aux situations usuelles
	5	Autonomie de plongée
	6	Connaissance et respect de l'environnement subaquatique
Toutes situations	**7**	Connaissances théoriques

8

Plongeons encore davantage au coeur de ces contenus de formation :

Ils apparaissent sous forme de tableau... chaque tableau correspond à une **compétence**.

Action des stagiaires :

A partir des chapitres plongeur Niveau 1, plongeur Niveau 2 et plongeur Niveau 3, retrouvez les compétences attendues (à enseigner).

On complète ainsi le tableau de la diapo.

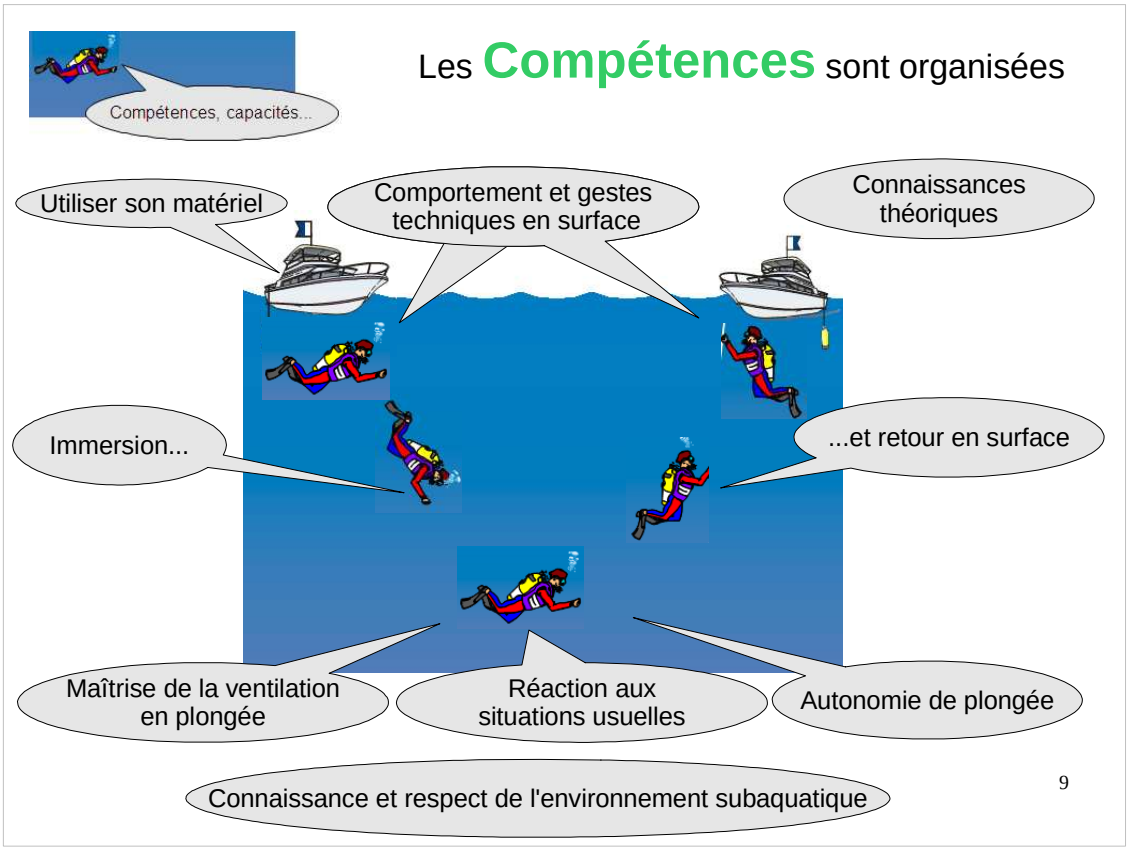

Compétence = savoir faire en action.

Les compétences sont donc organisées logiquement suivant les besoins successifs des plongeurs.

La relation prérogatives – MFT et compétences – vie du plongeur est donc mise en évidence.
On peut donc dire que le MFT décrit les compétences des plongeurs afin qu'ils puissent jouir de leur prérogatives en toute sécurité, conformément au CDS.

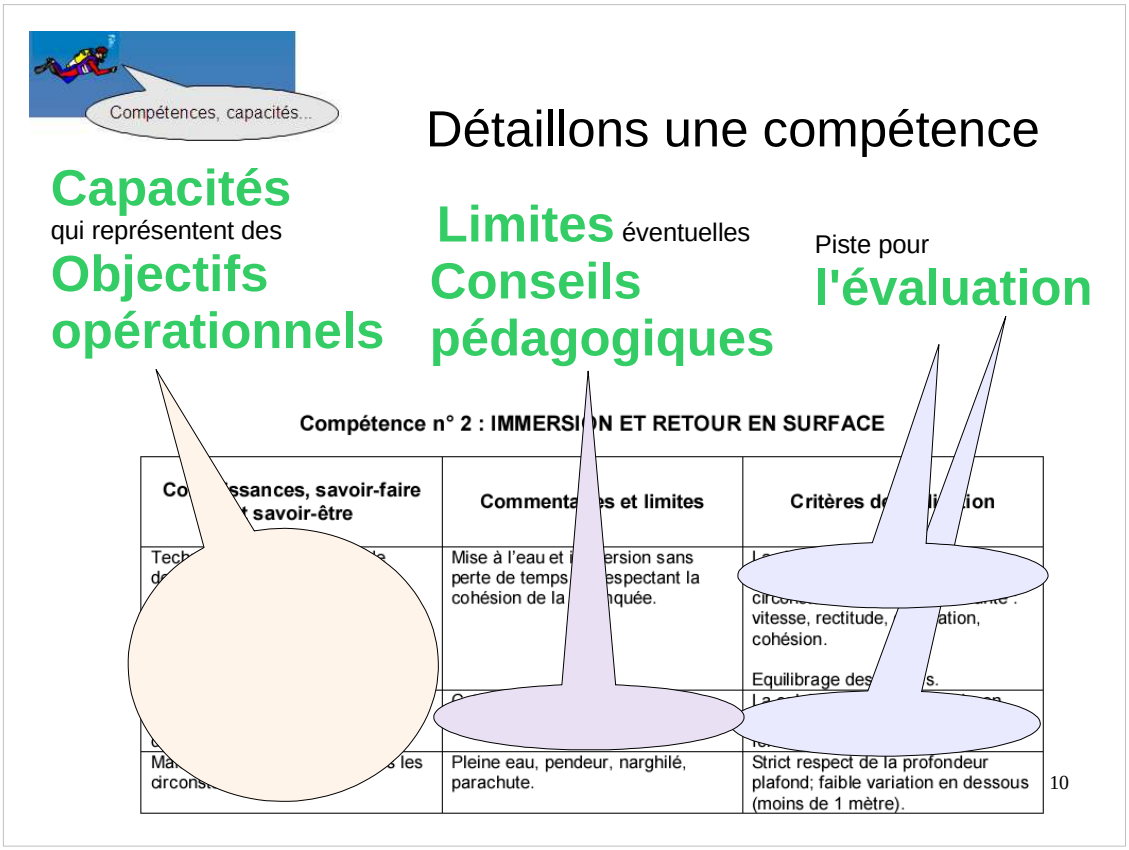

Chaque compétences est détaillées en capacités, qui peuvent représenter des objectifs opérationnels.
Ces capacités sont précisées en terme de limite.
Et des conseils pédagogiques et des pistes d'évaluation sont proposés.
Attention : les capacités ne sont pas forcement mentionnées dans l'ordre d'apprentissage !

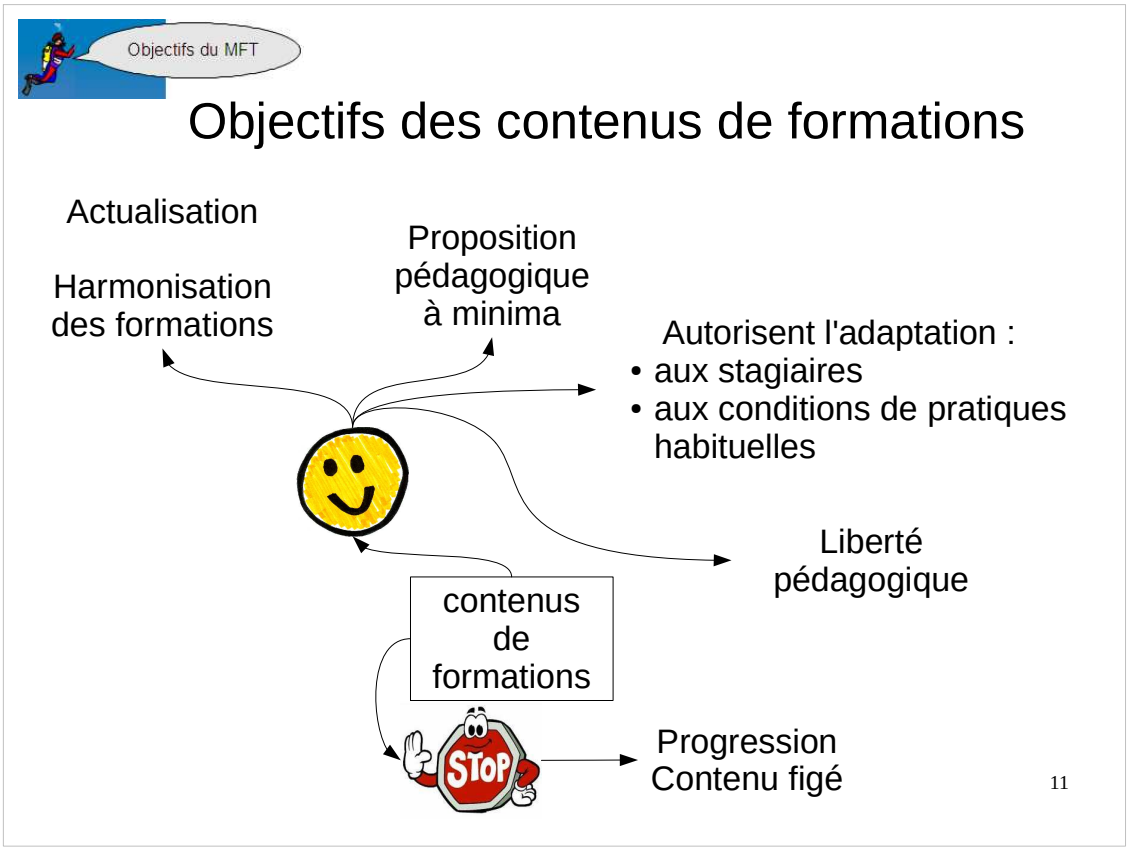

Reprenons du recul (amorçons la remontée de notre plongée) et concluons ensemble quant aux objectifs des contenus de formation :

Harmonisation des formations : en effet, nous avons remarqué que certaines capacités s'appuient sur celles du niveau précédent (inférieur).

Actualisation des formations : dé-saturation avec ordinateur

Proposition, une base pédagogique minimum.

Rien n'empêche le moniteur d'enseigner un point particulier complémentaire. Par exemple le givrage pour les plongeurs en eaux froides.

Attention cependant à ne pas faire de sur-qualité (la RSE de 10m au niveau 1, non)

Le MFT qui l'écrit ?

Les IN de la CTN

À partir de :

- Leurs pratiques
- Des propositions de tous moniteurs

Jo Vrijens, Président de la CTN

12

Le MFT est en évolution constante :
Prochain projet (lu sur CTN infos du subaqua novembre-décembre 2012)
Regroupement des rubriques communes...

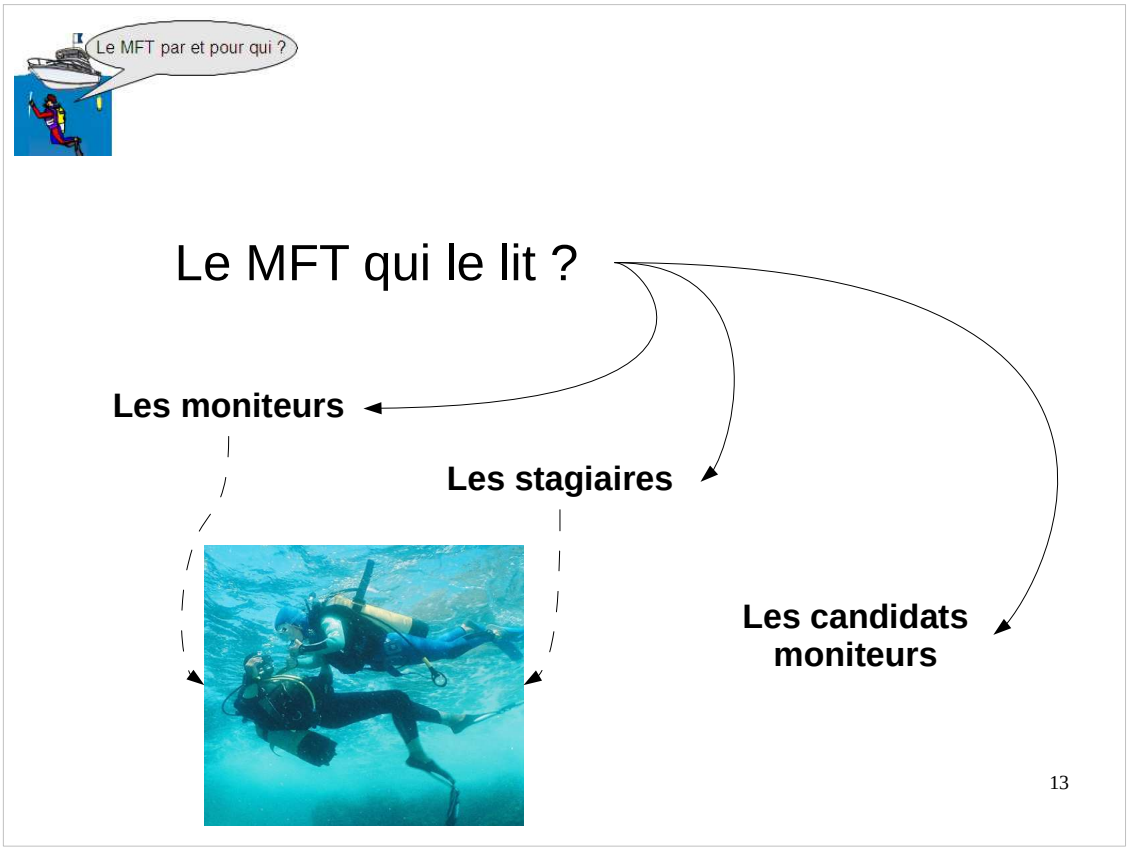

Le MFT s'adresse aux :
Moniteurs :
il est même mentionné dans la charte.
Stagiaires :
le passeport de plongée indique les compétences de chaque niveaux.
Les candidats moniteurs :
en effet, le MFT est le document autorisé lors des examens.
attention, il convient de savoir OÙ chercher l'information !

A retenir

MFT =
Document de référence ;

Guide pédagogique ;

Répartition fine des compétences
propres à chaque niveau

Vos questions ?

Merci.

Recherche complémentaire à faire...

A faire

Rechercher et organiser les compétences des qualifications PA20m, PA40m, PE20m, PE40m et PE60M

De la même façon que pour les chapitres Plongeur Niveau 1 à 3, rechercher les compétences des qualifications PAxxm et PExxm, et conclure sur leurs cohérences.